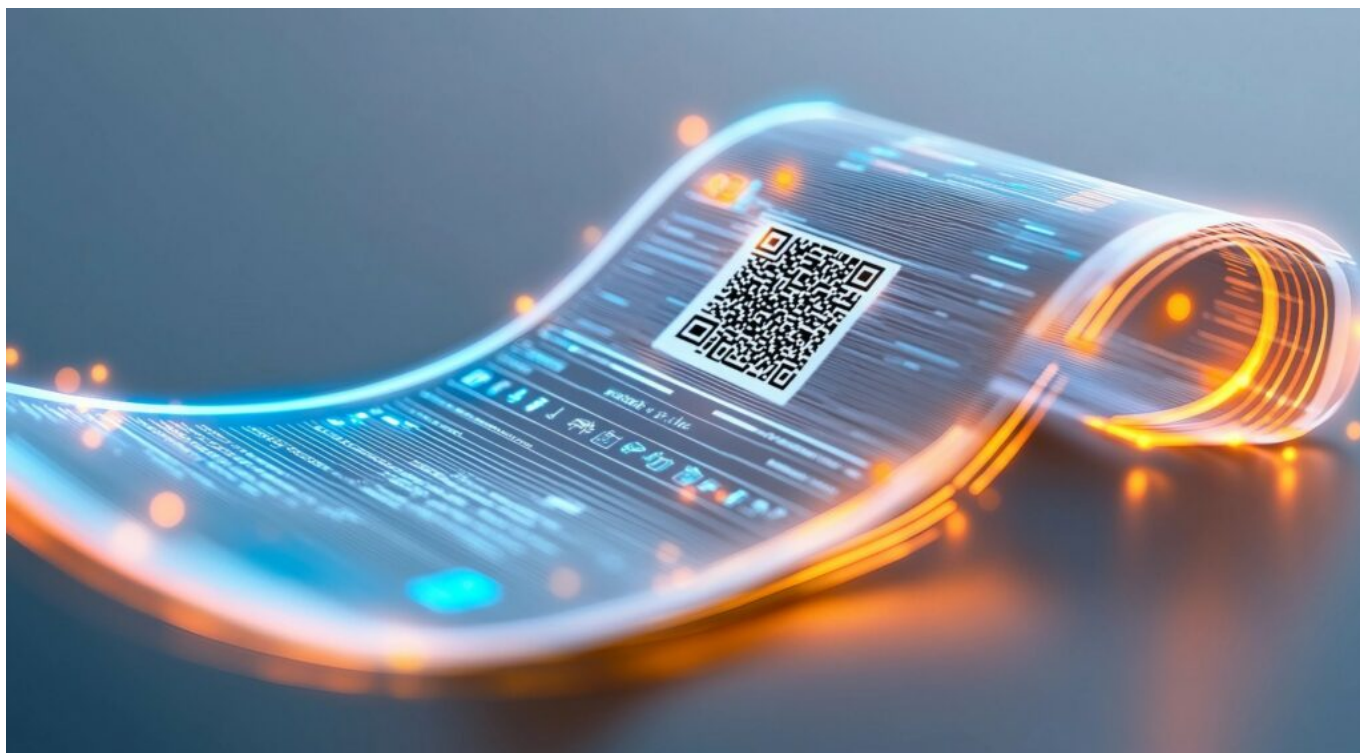


Facturation électronique : « Cette réforme peut réellement transformer la gestion au quotidien »



La réforme de la facturation électronique obligatoire s'apprête à changer en profondeur les pratiques de millions de TPE-PME françaises. Une première échéance est fixée à septembre 2026 pour la réception des factures, puis septembre 2027 pour leur émission. À quelques mois de ce basculement, le Conseil National de [Cerfrance](#), un réseau de conseil et d'expertise comptable aux entreprises, a confié à l'institut de sondage Ifop, une enquête* d'opinion auprès de 600 chefs d'entreprises clients-adhérents. Le constat est clair : si l'obligation est désormais bien identifiée par la majorité des dirigeants, la transition engagée reste inachevée et variable selon les profils, suscitant des préoccupations qui rendent indispensable un accompagnement concret.

Taille de la structure : un critère déterminant de l'accès à l'information

76% des répondants se déclarent bien informés sur les nouvelles obligations légales liées à la facturation électronique, dont 27% se disent même très bien informés. C'est un point de départ encourageant. Mais

Écrit par Echo du Mardi le 8 juin 2026

ce chiffre global masque des disparités importantes qui conditionnent directement la capacité à agir. Le secteur d'activité joue peu : agriculteurs (75%) et acteurs du commerce et des services (78%) se situent à des niveaux proches.

En revanche, la taille de la structure est un facteur déterminant :

- 90% des dirigeants de structures de 10 salariés ou plus se déclarent bien informés,
- contre 79% dans les entreprises de 1 à 9 salariés,
- et seulement 74% parmi les entreprises sans salarié

Ce gradient est révélateur : malgré l'accompagnement proposé depuis plusieurs mois par les experts-comptables (webinaires, réunions d'information, formations, etc.) les plus petites structures restent les plus exposées aux enjeux de conformité. La complexité réglementaire dépasse souvent les capacités d'absorption d'une entreprise individuelle ou d'une micro-entreprise, pourtant majoritaires dans le tissu économique français.

Engager la transition pour gagner en confiance

63% des entreprises interrogées ont déjà choisi une plateforme agréée, néanmoins 36% des entreprises interrogées n'ont encore rien décidé. Là encore, la taille structure le tableau : les entreprises ayant au moins un salarié sont plus avancées (70% ont déjà choisi une plateforme, soit +7points par rapport à la moyenne), quand 39% des entreprises individuelles n'ont encore arrêté aucun choix.

Chez les dirigeants dont la transition vers la facturation électronique reste inachevée (68% de l'échantillon), l'enquête souligne un état d'esprit contrasté, mêlant confiance globale et préoccupations persistantes face à des freins tangibles.

- 64% se disent confiants dans leur capacité à être prêts à temps.
- 34% expriment une absence de confiance : proportion qui monte à 39% parmi ceux qui n'ont pas encore choisi de plateforme et à 38% chez les entreprises individuelles.

Les difficultés identifiées sont avant tout pratiques et organisationnelles, et sans hiérarchie nette entre elles, ce qui révèle une charge globale ressentie plutôt qu'un blocage isolé :

- Adaptation des outils ou de l'organisation interne : 32%
- Coût de mise en place : 32%
- Manque de temps ou de ressources : 32%
- Compréhension des règles et obligations liées à la réforme : 19%

Seuls 11% des répondants n'anticipent aucune difficulté. Ce chiffre dit beaucoup de la charge perçue de



Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2026

cette transition pour les petites structures, qui doivent absorber un changement technique, organisationnel et réglementaire sans avoir les ressources dédiées des grandes entreprises.

L'état d'esprit général est révélateur de cette ambivalence :

- 56% estiment que la mise en place sera facile mais 56% la considèrent également comme une source de stress.
- Seulement 36% y voient un bénéfice pour leur entreprise à court ou moyen terme.

Ce paradoxe est le signe d'une réforme encore vécue comme une contrainte subie plutôt que comme un levier de gestion.

Les structures de 10 salariés ou plus font exception : 72% d'entre elles jugent la réforme bénéfique (contre 34% pour les moins de 10 salariés) et seulement 35% la perçoivent comme une source de stress (contre 57%). Elles ont plus de recul, plus de ressources et ont commencé plus tôt.

Sectoriellement, les agriculteurs se distinguent par un niveau de préoccupation plus élevé (61%, contre 48% dans le commerce et les services), reflet possible d'une réalité de terrain (saisonnalité, moyens humains, isolement géographique) qui laisse peu de marge pour absorber ce type de changement.

Un accompagnement de proximité, concret et personnalisé : la clé pour les retardataires

L'étude dessine clairement ce qu'attendent les chefs d'entreprise : pas d'information supplémentaire, mais un accompagnement opérationnel et personnalisé. Parmi les non-encore-déployés, 63% estiment qu'ils auront besoin d'être accompagnés au cours des prochains mois. Cette attente est très homogène : elle varie entre 56% et 67% quels que soient le secteur, la taille de la structure ou le niveau d'avancement dans la transition. Autrement dit, même ceux qui ont déjà choisi leur plateforme (sans l'avoir déployée) expriment ce besoin.

La hiérarchie des formats souhaités est très claire et révèle des enseignements clés sur la nature du besoin :

- Assistance personnalisée : 51%
- Formations en présentiel : 46%
- Vidéos courtes de démonstration : 21%
- Guides pratiques en PDF : 18%
- Webinaires : 11%

Le présentiel et l'accompagnement sur mesure s'imposent très largement, loin devant les formats distanciels ou en libre accès. Ce choix n'a rien d'anodin : les dirigeants de petites structures expriment un besoin d'accompagnement ancré dans leur réalité propre, au-delà d'une simple information générale.



Ecrit par Echo du Mardi le 8 juin 2026

Cette attente s'explique par un manque de lisibilité du dispositif : si 66 % des dirigeants n'ayant pas encore déployé la facturation électronique savent que des solutions d'accompagnement existent, seuls 40 % en ont une connaissance précise, tandis que 34 % n'en ont aucune. Une proportion qui atteint 45 % chez ceux n'ayant pas encore choisi de plateforme, précisément là où le besoin est le plus urgent.

« Ecart entre le savoir théorique et la mise en action pratique. »

Alain Dupraz, directeur du pôle expertise comptable, de Cerfrance

« Ces résultats illustrent un phénomène que l'on observe régulièrement dans les transitions réglementaires : l'écart entre le savoir théorique et la mise en action pratique, [explique Alain Dupraz](#), directeur du pôle expertise comptable, de Cerfrance. Les dirigeants de TPE-PME ont intégré l'échéance mais l'intégrer intellectuellement n'est pas la même chose que de l'inscrire dans leur organisation. Ce que l'enquête révèle, c'est que le principal obstacle n'est pas la méconnaissance de la loi : c'est le manque de temps, de ressources et la nécessité d'un appui concret pour passer à l'acte. »

« Le fait que seuls 36% des répondants perçoivent la facturation électronique comme bénéfique pour leur entreprise doit aussi nous interroger : cette réforme peut réellement transformer la gestion au quotidien (réduire les délais de paiement, fiabiliser et automatiser les échanges, gagner du temps et surtout piloter son entreprise en temps réel), poursuit le responsable de ce réseau regroupant 14 500 collaborateurs (conseillers, juristes, consultants, experts-comptables etc.). Mais ces gains ne se voient qu'après le passage à l'opérationnel, pas avant. C'est précisément là que le rôle d'un accompagnant de proximité prend tout son sens. »

L.G.

***Méthodologie**

Enquête réalisée par l'institut de sondage Ifop pour le Conseil National du Réseau Cerfrance. Échantillon : 600 dirigeants en charge de la facturation au sein de leur entreprise, issues d'un fichier de 10 000 entreprises clientes Cerfrance. L'échantillon comprend 300 personnes du secteur agricole et 300 du secteur du commerce et des services. La représentativité est assurée par la méthode des quotas (secteur d'activité et taille d'entreprise), conformément à la structure réelle des clients-adhérents Cerfrance.

Pondération finale : 58% agriculture / 42% commerce et services. Mode de recueil : interviews par téléphone, du 7 au 27 avril 2026. Marge d'erreur : pour un échantillon de 600 personnes, la marge d'erreur maximale est de $\pm 4,1$ points (pour un pourcentage observé de 50%, au seuil de confiance de 95%). Pour les sous-échantillons de 300 personnes (chaque secteur), la marge d'erreur maximale est de $\pm 5,7$ points. Univers : clients et adhérents Cerfrance, hors professions libérales.